

APRÈS LA RUPTURE

Fiches d'accompagnement

Introduction aux fiches d'accompagnement

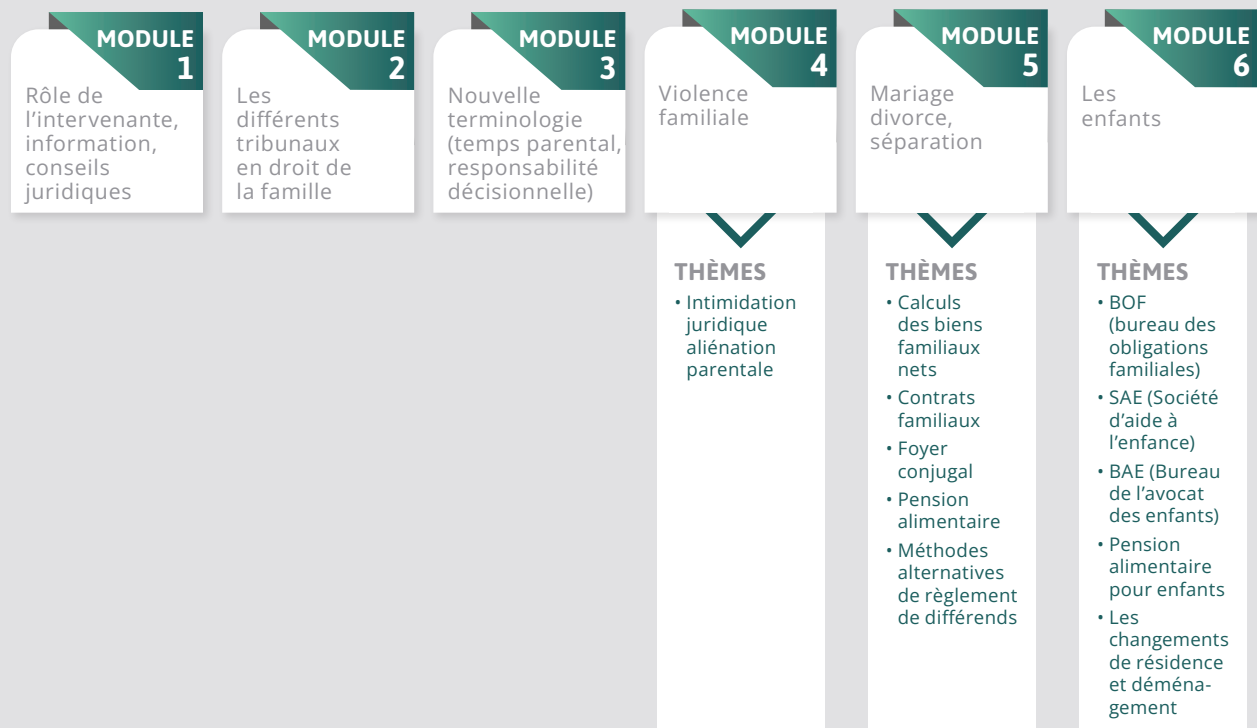
Ces fiches d'accompagnement ont été conçues pour résumer les thèmes abordés dans la formation de base en droit de la famille : « Après la rupture ». Nous encourageons les intervenantes à se référer à ces fiches d'accompagnement afin d'approfondir leurs connaissances en droit de la famille. Ces fiches peuvent aussi vous accompagner lors de votre travail auprès de femmes victimes ou survivantes de violence conjugale.

Chaque fiche d'accompagnement fait référence au module de formation qui le précède. Les questions et scénarios permettent de vérifier que l'information présentée dans chaque module a bien été comprise.

Les réponses aux questions se retrouvent dans la fiche de réponse. Cette fiche contient aussi des explications supplémentaires.

Note : Les femmes et les personnes non binaires sont plus à risque de subir de la violence conjugale que les hommes. Nous reconnaissons toutefois que des hommes peuvent être victimes et que des femmes peuvent être violentes. Pour représenter cette réalité, le féminin est employé dans ces fiches pour faire référence aux victimes et le masculin pour faire référence aux agresseurs.

- REGROUPEMENT POUR LES MODULES -





01

MODULES 1 À 4

1. Le rôle de l'intervenante, l'information juridique et les conseils juridiques

Marise a récemment obtenu son diplôme en travail social de l'Université d'Ottawa et s'est décroché un emploi auprès d'un centre communautaire. Durant sa première semaine de travail, elle rencontre Yasmina, une mère de quatre enfants de moins de huit (8) ans. Yasmina confie à Marise que son époux Omar l'insulte, crie contre elle, la rabaisse, menace de la frapper et passe de longs moments à l'ignorer. Yasmina demande à Marise que faire; elle veut le laisser, mais ne connaît pas ses droits.

Q : Comment Marise peut-elle aider Yasmina?



- Marise consulte ses collègues et offre d'appuyer Yasmina. Elle l'aide à comprendre que son problème est en partie de nature juridique. Elle lui explique les procédures possibles, les formulaires à remplir et elle l'accompagne à ses rendez-vous juridiques.
- Marise fait une recherche approfondie sur Internet. Elle se croit prête à répondre aux questions juridiques de Yasmina et à appliquer le droit de manière précise. Elle rédige les formules des Cours de l'Ontario que Yasmina doit déposer auprès du tribunal. Elle conseille Yasmina et lui propose des stratégies juridiques.

2. Les différents tribunaux en droit de la famille

Fatima et Élodie étaient épouses pendant dix (10) ans. Elles n'ont pas d'enfants. Durant leur mariage, l'entreprise de Fatima a prospéré et elle gagne depuis trois (3) ans un revenu élevé. Quant à Élodie, elle a éprouvé plusieurs difficultés professionnelles. Elle avait demandé à son employeur de prendre un congé sabbatique d'un (1) an. Pendant ce congé, Élodie a découvert sa passion en tant qu'humoriste. Elle veut faire la tournée de l'Amérique du Nord avec d'autres humoristes. Fatima n'appuie pas Élodie. Les tensions entre les épouses se sont aggravées et elles ont pris la décision de se séparer.

Q : Élodie veut introduire une cause pour une demande de divorce et de pension alimentaire pour conjointe. Quel tribunal traitera ses demandes?

- La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice (ou la Cour unifiée de la famille)
- La Cour supérieure de justice
- La Cour de justice de l'Ontario
- La Cour unifiée de la famille ou la Cour supérieure de justice



01

MODULES 1 À 4

3. Nouvelle terminologie dans la Loi sur le divorce et la Loi portant sur la réforme du droit de l'enfance

Esther a immigré en Ontario avec ses enfants Jude (5 ans) et Madeline (7 ans) depuis trois (3) ans. Son conjoint Jean-Claude est resté en Haïti. Jean-Claude parle au téléphone avec les enfants chaque dimanche, mais Esther et Jean-Claude ne se sont pas parlé depuis son arrivée en Ontario. Quand Esther tente de lui parler des enfants, il accroche le téléphone. Jean-Claude dit aux enfants qu'il viendra les visiter et les apportera en Haïti pour les vacances d'été.

Esther ne veut pas rompre la relation des enfants avec Jean-Claude. Mais elle croit que les enfants sont trop jeunes pour voyager à l'extérieur du pays. Elle veut que les enfants aient un contact progressif et adapté pour leurs âges avec leur père.

De plus, Esther éprouve plusieurs difficultés quant à l'obtention de services psychologiques pour son fils Jude puisque les thérapeutes exigent le consentement des deux parents.

Esther veut mettre en place les mesures nécessaires pour la prise de décision et le temps parental. Esther introduit une instance au tribunal.

Q : Quels types d'ordonnance Esther demandera-t-elle auprès du tribunal?

- a) Ordonnance de contact
- b) Ordonnance parentale
- c) Ordonnance de non-communication

**Q : Quels types de responsabilités décisionnelles Esther demandera-t-elle auprès du tribunal?**

- a) Responsabilités décisionnelles exclusives
- b) Responsabilités décisionnelles conjointes
- c) Responsabilités décisionnelles parallèles



01

MODULES 1 À 4

4. La violence familiale

Angèle et Victor habitent ensemble dans un petit village rural dans l'ouest de l'Ontario. Angèle s'occupe du ménage et Victor travaille dans un abattoir. Avant qu'il quitte le matin pour le travail, Victor prend avec lui le modem de l'Internet. Il travaille de longues journées. Il n'aime pas son travail et consomme souvent de l'alcool après le travail avec ses collègues. Quand il est de retour à la maison, il commente sur l'apparence d'Angèle, par exemple qu'elle a pris du poids et que ses cheveux sont sales. Il dit souvent qu'elle est chanceuse de vivre avec lui puisqu'il n'y a pas un autre qui la voudrait.

Le couple n'a qu'une voiture. Le voisin le plus près est à environ soixante (60) minutes de marche. Même quand Victor n'utilise pas la voiture, il cache les clés. Le couple partage également un téléphone cellulaire qui est toujours avec Victor.

Angèle gagne un peu d'argent les samedis au marché en vendant des compotes. Victor est toujours à ses côtés et empoche son argent. Quelques samedis passés, Victor était tombé endormi dans sa chaise sous le beau soleil. Pour ne pas le réveiller, Angèle avait mis l'argent de ses ventes dans ses poches. Dans la voiture, en revenant à la maison, Victor a vu les billets d'argent qui dépassaient les poches d'Angèle. Il a accusé Angèle de vol. Il a accéléré la voiture et l'a traitée d'ingrate et a menacé de conduire la voiture dans un poteau d'électricité. Angèle l'a supplié de ralentir la voiture et l'a rassuré qu'elle n'avait pas l'intention de garder l'argent et que le tout était un malentendu.

Q : Est-ce que Angèle subit de la violence conjugale?

- a) Oui
- b) Non





02

MODULE 5

1. Le mariage, le divorce et la séparation

Sandy et Kirsten se sont mariées le 20 juin 2005. Elles ont un enfant. En 2017, Sandy a déménagé ses effets personnels de leur chambre commune et s'est installée dans le salon. Sandy a changé ses heures de travail pour minimiser son temps à la maison. En 2019, Sandy a quitté le foyer conjugal et a loué un appartement à deux chambres pour elle et l'enfant.

Q : Quel est le statut de la relation de Sandy et Kirsten?



- a) Mariées
- b) Divorcées
- c) Séparées

2. Le calcul des biens familiaux nets et l'égalisation des biens

Joëlle, Anise et Raphaëlle sont des amies d'enfance et se rencontrent chaque dimanche pour déjeuner. Joëlle confie à ses amies qu'elle et Miguel, son mari de vingt-trois (23) ans, se séparent. Elle ajoute que depuis leur fils, Alain, est déménagé, il est devenu évident qu'elle et Miguel n'ont plus d'intérêt commun. Anise est devenue émue et dit à ses amies que son conjoint de huit (8) ans l'a quitté le mois dernier. Joëlle et Anise disent ne pas savoir quoi faire et elles se demandent comment les biens seront divisés.

Raphaëlle, qui est amatrice de téléséries juridiques, tente de rassurer ses amies en leur disant qu'elles n'ont pas à s'inquiéter et que les biens seront partagés également entre les couples.

Q : Raphaëlle a-t-elle raison?

- a) Oui
- b) Non

Q : Joëlle se demande si son héritage de 800 000 \$ qu'elle a investi dans un investissement non enregistré sera inclus dans le partage des biens familiaux nets. L'héritage est-il bien inclus?

- a) Oui
- b) Non





02

MODULE 5

3. Les contrats familiaux (accords)

Aïcha et Aimé envisagent de se marier l'été prochain. Aïcha est entrepreneure. Son entreprise génère des revenus bruts de 750 000 \$ par année. Elle anticipe des revenus bruts de plus 1 000 000 \$ dans deux (2) ans. Elle est propriétaire d'un condo qu'elle loue. Aimé est étudiant en génie. Il est également le père de Yousef, son enfant de quatre (4) ans d'une relation antérieure.

Aïcha et Aimé ont des aspirations exceptionnelles quant à leurs carrières. Cela dit, Aïcha est bien avancée dans sa carrière alors qu'Aimé sera diplômé seulement dans deux (2) ans. Le père d'Aïcha s'inquiète et suggère à sa fille de protéger ses biens en cas de séparation.

Q : Quels types d'accords pourraient conclure Aïcha et Aimé?

- a) Accord de cohabitation
- b) Contrat de mariage
- c) Accord de séparation
- d) Accord de paternité
- e) Convention d'arbitrage

4. Le foyer conjugal

Mathilde et Hippolyte ont trois enfants issus de leur mariage. Depuis deux (2) ans, la famille habite dans une maison à quatre chambres, qu'Hippolyte a achetée pour sa famille grandissante. Hippolyte croyait qu'en achetant cette nouvelle maison Mathilde serait heureuse, mais les chicanes de couple ont continué et Hippolyte trouve que Mathilde est souvent de mauvaise humeur. Quant à Mathilde, elle est au bout du rouleau. Elle travaille comme Hippolyte, mais elle s'occupe exclusivement des enfants et du ménage. Elle apporte les enfants à l'école, les récupère à la fin de la journée et les amène à leurs activités parascolaires. Lorsqu'elle est de retour à la maison, elle doit préparer le souper, aider les enfants avec leurs devoirs et les mettre au lit. Quand elle demande à Hippolyte d'aider, il l'accuse de commencer un conflit et il quitte la maison. Mathilde a consulté une avocate afin d'explorer ses droits si elle décide de se séparer de son mari. Elle apprend que seul le nom à Hippolyte est sur le titre de la maison.

Q : Mathilde s'inquiète que si elle se sépare de son mari, il pourrait lui demander de quitter le foyer et le vendre à son insu. Mathilde a-t-elle raison de s'inquiéter?

- a) Mathilde est dans une situation précaire. Elle a raison de s'inquiéter.
- b) Mathilde peut se réconforter qu'il y ait des mécanismes juridiques en place pour l'aider.





02

MODULE 5

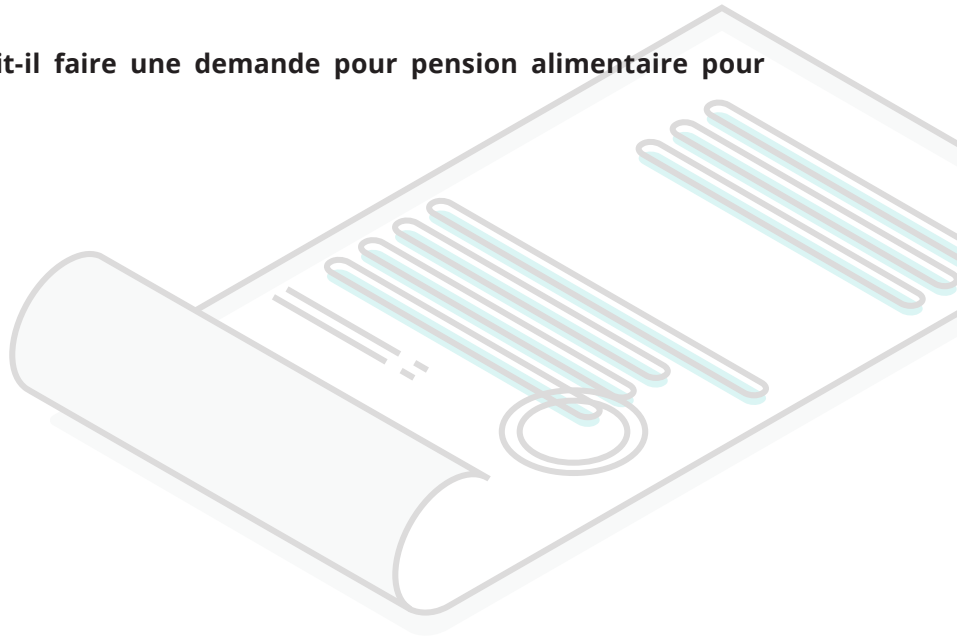
5. La pension alimentaire pour conjoint ou conjointe

Mateo et Carlos vivent ensemble depuis deux ans et demi (2,5). Ils sont parents d'un nouveau-né, Manuel. Même si devenir parent a enrichi leur vie, c'est une période difficile pour les nouveaux parents. Carlos a quitté son emploi pour prendre soin de Manuel. Le couple avait décidé que Carlos, qui gagnait un revenu moins élevé, retournerait seulement au travail une fois que Manuel serait d'âge scolaire.

Q : Si Carlos quitte Mateo, pourrait-il faire une demande pour pension alimentaire pour conjoint?



- a) Oui
- b) Non





03

MODULE 6

1. Les enfants

Euclide et Cécile sont parents d'une petite fille, Clara. Ils ont acheté ensemble un condo à Gatineau il y a cinq (5) ans. Ils sont séparés depuis sept (7) mois. Après la séparation, Euclide a déménagé dans un condo à Ottawa. Cécile et Clara habitent toujours dans la résidence familiale à Gatineau.

Q : Dans quelle juridiction Cécile fera-t-elle une demande pour pension alimentaire?



- a) Gatineau
- b) Ottawa
- c) Tribunal accepté par les deux parents

2. Le Bureau des obligations familiales

Il y a huit (8) ans, Cécile et sa fille, Clara, ont déménagé à Ottawa dans le même bâtiment que le père, Euclide. Malgré la proximité, Clara réside toujours principalement avec sa mère.

Chaque année, les parents révisent l'ordonnance de pension alimentaire émise par la Cour de la famille à Ottawa et augmentent ou diminuent les paiements selon le salaire actuel d'Euclide. Les parties ont réglé par l'entremise d'un accord qu'Euclide payera un montant de 834 \$ par mois à Cécile. Malgré l'accord, Euclide est frustré qu'il doit payer une pension alimentaire pour enfant alors que Cécile gagne un revenu plus élevé que lui. Il cesse tous les paiements.

Q : Cécile peut-elle faire appel aux services du bureau des obligations familiales (BOF)?

- a) Oui
- b) Non

Q : Quelles mesures le BOF peut-il prendre?

- a) effectuer une saisie-arrêt avec préavis sur les salaires, les pensions ou les comptes bancaires du payeur;
- b) vendre les biens personnels du payeur afin de pouvoir utiliser l'argent de la vente pour payer la pension alimentaire de la conjointe (p. ex. une voiture ou une maison);
- c) suspendre le permis de conduire avec préavis de 30 jours;
- d) saisir les gains de loterie;
- e) signaler le payeur au bureau de crédit;
- f) tout ce qui précède.



03

MODULE 6

3. Les changements de résidence et les déménagements

Sana et Naveed sont parents de deux enfants. Ils habitent à Sault-Sainte-Marie. Depuis la séparation, les enfants habitent principalement avec Sana. Ils résident chez leur père, Naveed, chaque deuxième vendredi après l'école jusqu'à lundi avant l'école. Les enfants suivent cet horaire depuis deux (2) ans, conformément à la décision du tribunal. Sa famille habitant à Hamilton, Sana n'a pas de soutien à Sault-Sainte-Marie. Elle songe de déménager à Hamilton. Elle a entendu de ses collègues que même si elle avise Naveed du déménagement, elle sera accusée d'enlèvement. Elle décide de consulter une avocate pour connaître ses options.

Q : Dans une procédure judiciaire, à qui incombe le fardeau de preuve?



- a) Sana, la partie qui veut déménager
- b) Naveed, la partie qui s'oppose au déménagement
- c) Les enfants, l'intérêt véritable des enfants



4. Société d'aide à l'enfance

Marise, travailleuse sociale au centre communautaire, offre régulièrement son aide à Yasmina, mère de quatre enfants de moins de huit (8) ans et ex-épouse d'Omar.

Marise a appris de Yasmina qu'Omar a giflé les enfants durant leurs dernières visites. Yasmina lui a montré les marques sur le visage de l'enfant cadet. Marise avait invité Yasmina d'appeler la Société d'aide à l'enfance (SAE), mais Yasmina croyait qu'il s'agissait d'un incident isolé.

Q : Marise se rappelle les incidents d'abus qu'a vécu Yasmina, et elle s'inquiète pour la sécurité des enfants. Mais, elle ne veut pas perdre la confiance de Yasmina. Que devrait-elle faire?

- a) Elle garde les informations secrètes. Elle ne veut pas briser le lien de confiance.
- b) Elle appelle la SAE et les informe de l'incident.



03

MODULE 6

5. Bureau de l'avocat des enfants

Mei a neuf (9) ans. Ses parents ne s'entendent pas sur les questions de temps parental, les responsabilités décisionnelles et la pension alimentaire pour enfant. Mei veut habiter avec sa mère. Elle aime son papa, mais elle préfère la résidence de sa mère. Sa mère habite à côté de ses grands-parents et de son parc préféré. Quand elle est chez son père, elle doit se réveiller une (1) heure plus tôt pour se rendre à l'école. Elle préfère dormir plus longtemps.

Q : Comment est-ce que le Bureau de l'avocat des enfants (BAE) peut-il intervenir dans ce dossier?



- a) en offrant les services d'un ou d'une avocate qui représentera l'enfant;
- b) en offrant des services de garde lorsque les parents sont au tribunal;
- c) en offrant les services d'un ou d'une clinicienne qui rédigera un rapport pour le tribunal sur la question en litige en fonction de l'intérêt supérieur de l'enfant;
- d) en offrant des services de thérapies familiales;
- e) A et B;
- f) C et D;
- g) A et C;
- h) B et D.





03

MODULE 6

6. Les méthodes alternatives de résolution de conflit

Pedros et Sofia veulent se séparer amicalement. Ils s'entendent sur la plupart des questions. Par exemple : (1) les enfants habiteront une semaine chez Sofia et l'autre chez Pedros et (2) ils partageront les responsabilités décisionnelles. Ils ne s'entendent pas sur la question de pension alimentaire pour conjointe et la division des biens. Pedros ne veut pas payer de pension alimentaire pour conjointe et Sofia veut garder la maison.

L'amie à Sofia, Camilla, se sépare également de son mari, Shawn. Camilla exprime qu'elle ne s'entend pas avec Shawn sur les questions de temps parental et les responsabilités décisionnelles. Camilla veut les responsabilités décisionnelles exclusives et des visites surveillées entre le père et les enfants. Camilla sait qu'il peut être négligent et violent après qu'il consomme de la cocaïne. Camilla a passé plusieurs nuits dans la chambre des enfants avec la porte verrouillée. Le couple a eu plusieurs disputes quant aux comportements dépendants de Shawn. Les disputes se terminèrent toujours avec des objets lancés dans la direction de Camilla.

Camilla exprime à Sofia que Shawn veut procéder à la médiation.

Q : La médiation est-elle une méthode alternative de règlement de différends appropriée pour Camilla?

- a) Oui
- b) Non

Q : Quelles méthodes alternatives de règlement de différends ne sont pas recommandées pour Sofia?

- a) La négociation
- b) La médiation
- c) L'arbitrage
- d) La médiation-arbitrage
- e) Le droit collaboratif





03

MODULE 6

7. L'intimidation juridique

Après un incident où Victor a menacé de conduire la voiture dans un poteau d'électricité, Angèle a décidé de quitter Victor. Elle a élaboré un plan de sécurité avec une amie et a quitté le foyer conjugal un mercredi avec son sac de linge et ses documents importants. Elle a laissé une lettre sur la table de cuisine avisant Victor que la relation était terminée et qu'elle demandera un divorce.

Lorsque Victor a vu la lettre, il a appelé tous les avocats et avocates en droit de la famille dans la région et leur a expliqué la situation. Il a accusé Angèle de lui laisser sans préavis et de prendre 10 000 \$ de la marge de crédit du couple ainsi que tous les meubles.

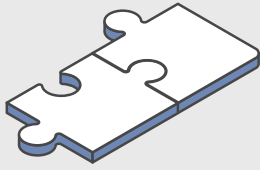
Angèle a dû se trouver une avocate dans le prochain village pour la représenter. Son avocate doit voyager une (1) heure aller et une (1) heure retour pour chaque audience. C'est un fardeau financier pour Angèle puisqu'elle doit couvrir les coûts associés aux déplacements de l'avocate. Souvent, les audiences sont repoussées puisque Victor, qui se représente lui-même, n'a pas rempli les bons documents ou ne les pas signifiés. Dans ses documents, Victor accuse Angèle d'infidélité, écrivant qu'elle a couché « avec tous les hommes dans le village ». Parfois, Victor arrive plus tôt qu'Angèle au palais de justice et l'attend dans le stationnement. Il passe entre les voitures dans le stationnement et tape à la fenêtre d'Angèle pour lui faire peur. D'autres fois, il demande à son frère de conduire devant son appartement tard le soir.

Victor a également affiché des commentaires au sujet d'Angèle sur ses médias sociaux. Il incite ses amis à écrire des commentaires négatifs et faux sur les médias sociaux d'Angèle comme « elle veut tout prendre de Victor », « voleuse », etc.

Q : Est-ce qu'Angèle vit de l'intimidation juridique?



- a) Oui, les comportements Victor sont inacceptables.
- b) Non, il existe généralement de la rancune entre les couples séparés.



FICHE DE RÉPONSE

Cette fiche offre les réponses et les explications aux questions d'accompagnement précédentes.

MODULES 1 À 4

1. Le rôle de l'intervenante, l'information juridique et les conseils juridiques

Réponse : A

La ligne est mince entre l'information juridique et les conseils juridiques, mais il existe une distinction importante. L'information juridique comprend de l'information générale. Lorsque l'intervenante tente de répondre à des questions juridiques et d'appliquer le droit de manière précise au cas d'une cliente, l'intervenante est allée au-delà de ses fonctions.

2. Les différents tribunaux en droit de la famille

Réponse : D

Seules la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et la Cour unifiée de la famille peuvent traiter de questions liées au divorce. Élodie introduira sa cause auprès de la cour dans la région où elle a résidé pendant au moins un an.

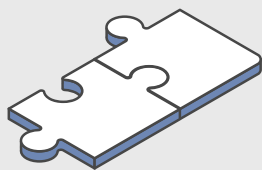
3. Nouvelle terminologie dans la Loi sur le divorce et la Loi portant sur la réforme du droit de l'enfance

Réponse : B

Esther demandera une ordonnance parentale. Celle-ci comprend le temps parental et les responsabilités parentales. À noter que l'ordonnance de contact ne concerne pas les parents de l'enfant. C'est une ordonnance qui permet aux grands-parents et aux autres membres de la famille de passer du temps avec l'enfant.

Réponse : A

Jean-Claude ne veut pas coopérer. Esther demandera alors au tribunal qu'elle seule prenne les décisions sur la spiritualité, l'éducation, les soins de santé non urgents et les activités parascolaires majeures de tous les enfants.



FICHE DE RÉPONSE

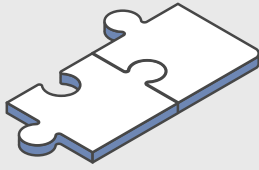
4. La violence familiale

Réponse : A

Il est parfois difficile de cerner la violence conjugale quand il n'y a pas de violence physique.

Dans le scénario en question, il est possible de noter que le comportement de Victor est dominant, menaçant et répétitif. Il est également possible de conclure qu'Angèle craint pour sa sécurité : elle est isolée sans accès à un téléphone, une voiture, ou Internet. De plus, Victor a menacé de la blesser et même la tuer.

Angèle aura le fardeau à démontrer les comportements agressifs de Victor au tribunal. Comme intervenante, vous pouvez aider Angèle à documenter les incidents de violence et remettre ces informations à son avocate.



FICHE DE RÉPONSE

MODULE 5

1. Le mariage, le divorce et la séparation

Réponse : C

À part le fait que Sandy et Kirsten soient toujours mariées, elles démontrent une intention de ne plus avoir de vie commune. Elles n'ont toujours pas commencé les procédures judiciaires pour obtenir un divorce.

2. Le calcul des biens familiaux nets et l'égalisation des biens

Réponse : B

L'égalisation des biens familiaux nets n'est prévue que pour les couples qui ont été mariés. Alors, Anise qui n'est pas mariée reprendra ses biens en fonction du droit de propriété que chaque personne détient sur les biens.

Réponse : B

Les héritages sont un bien exclu.

L'héritage de Joëlle est retraçable et donc exclu du partage des biens familiaux nets. Si les parents de Joëlle avaient explicitement déclaré que les revenus de l'héritage soient exclus des biens familiaux nets, Joëlle n'aura également pas à inclure le revenu comme bien.

3. Les contrats familiaux (accords)

Réponse : B

Le contrat de mariage peut être signé avant ou après le mariage, mais avant la rupture. Il peut porter sur les aspects financiers de la relation du couple ainsi que le droit et les obligations du couple lorsque la relation prend fin (p. ex. le partage des biens).



FICHE DE RÉPONSE

4. Le foyer conjugal

Réponse : B

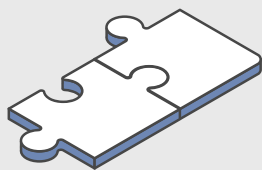
Peu importe qui détient la propriété, chaque conjoint ou conjointe mariée a le droit de rester dans le foyer conjugal. En principe, Hippolyte ne peut pas mettre Mathilde à la porte. Si un des conjoints décide de quitter le foyer conjugal, il peut y retourner quand il ou elle le veut, à moins qu'une ordonnance de possession exclusive du foyer conjugal l'interdise. De plus, le foyer conjugal ne peut pas être vendu sans le consentement écrit des deux conjoints ou conjointes encore mariées.

5. La pension alimentaire pour conjoint ou conjointe

Réponse : A

Les conjoints ou conjointes non mariées qui sont parents d'un enfant et qui ont vécu dans une relation durable peuvent demander la pension alimentaire pour conjoint ou conjointe en vertu de la Loi sur le droit de la famille. Le tribunal examinera s'il y a lieu d'accorder la pension alimentaire sur la base contractuelle ou compensatoire, ou au besoin.

Dans le cas de Carlos et Mateo, Carlos pourrait faire une demande de pension alimentaire. Cela dit, il y a très peu d'information permettant de savoir si sa demande serait accordée par le tribunal.



FICHE DE RÉPONSE

MODULE 6

1. Les enfants

Réponse : A ou C

Cécile peut présenter une demande de pension alimentaire pour enfants au tribunal de la province dans laquelle Clara réside habituellement au début de l'action ou à un autre tribunal si les deux époux acceptent.

2. Le Bureau des obligations familiales

Réponse : A

Les parties qui règlent la pension alimentaire pour enfants par l'entremise d'un accord doivent déposer l'accord auprès du tribunal pour approbation afin qu'il soit exécutable par le BOF. L'accord doit être accompagné de l'affidavit pour le dépôt d'un contrat familial au tribunal. Par la suite, l'affidavit et l'accord doivent être déposés au BOF.

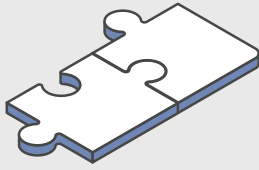
Réponse : F

Lorsque le conjoint payeur doit verser les pensions alimentaires, mais ne le fait pas, le BOF peut prendre des mesures pour le contraindre d'effectuer les versements exigés. Toutes les réponses énumérées peuvent être entreprises par le BOF.

3. Les changements de résidence et les déménagements

Réponse : B

Si une ordonnance, une sentence arbitrale ou un accord sur les responsabilités parentales a déjà été établi et que les enfants résident la plupart du temps avec la partie qui propose le déménagement (Sana), le fardeau incombe alors à la partie qui s'oppose au déménagement (Naved).



FICHE DE RÉPONSE

4. Société d'aide à l'enfance

Réponse : B

L'intervenante qui apprend qu'un ou qu'une enfant est en danger a l'obligation professionnelle de ne pas garder cette information secrète, mais plutôt d'en faire mention à la SAE. Même s'il s'agit d'une obligation professionnelle, il est toutefois recommandé que l'intervenante avise en premier Yasmina avant de contacter la SAE.

5. Bureau de l'avocat des enfants

Réponse : G

Le BAE intervient après une ordonnance du tribunal. Il intervient en offrant les services d'un ou d'une avocate qui représentera l'enfant ou d'un ou d'une clinicienne qui rédigera un rapport pour le tribunal sur la question en litige en fonction de l'intérêt supérieur de l'enfant. Il est important de donner des renseignements qui aideront à prendre une décision pour le bien-être de l'enfant.

6. Les méthodes alternatives de résolution de conflit

Réponse : B

La médiation auprès de partenaires violents peut créer un déséquilibre de pouvoir, ce qui peut empêcher une conversation ou une entente véritable et augmente les chances que la conjointe accepte un règlement non équitable. Dans de telles circonstances, la médiation n'est pas une méthode de règlement de différends appropriée.

Réponse : C

L'arbitrage est une méthode de règlement de différends très coûteuse. Si les parties s'entendent sur la majorité des questions, il est recommandé d'utiliser une méthode de règlement moins coûteuse.

7. L'intimidation juridique

Réponse : A

Les comportements de Victor sont inacceptables. Angèle peut obtenir de l'aide auprès de sa famille, d'une intervenante ou d'une avocate qui demandera au tribunal des ordonnances pour tenter de faire cesser ou de diminuer l'intimidation juridique.